

PARIS : Les artisans pourront-ils encore se former en 2020 ?

La situation financière précaire du Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprises artisanales (FAFCEA), connue depuis la fin de l'année 2018, n'est toujours pas levée à ce jour.



Les artisans se déclarent particulièrement inquiets de la pérennité de leur organisme de formation alors qu'aucune décision de long terme n'a encore été prise quant à la stabilité des ressources du FAFCEA.

La formation continue des artisans constitue un élément essentiel de montée en gamme et de pérennité de leurs

activités.

Leur volonté de parfaire leur art a été très largement mise à mal durant l'année 2019 au nom d'un imbroglio juridique et administratif impliquant le FAFCEA, les URSSAF et les pouvoirs publics.

Le FAFCEA a refusé toute prise en charge de formations au 15 mars 2019 pour ne rétablir ce droit à l'égard des artisans que trois mois plus tard au prix d'une réduction drastique des niveaux de prise en charge.

L'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) devait rendre un rapport sur le sujet à fin juin 2019.

A ce jour, l'IGAS n'a toujours pas communiqué sur les conclusions de ce rapport et le FAFCEA reste muet quant aux conditions de prise en charge de la formation des artisans à l'horizon 2020.

Le Syndicat des Indépendants, qui représente les dirigeants de TPE, artisans et commerçants, s'alarme sur les raisons d'une telle opacité à propos d'un sujet crucial pour l'avenir d'un artisanat de qualité et exprime donc ses plus vives inquiétudes quant aux niveaux de prises en charge futures et/ou au niveau des appels de cotisations à la charge des artisans.

Les professionnels de l'artisanat cotisent pour un droit à formation. Ce droit s'accompagne d'un devoir d'information et de transparence de la part des instances en charges de la gestion des fonds prélevés !